

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 30 septembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 24 septembre 2024.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Claude BRUN, M. Jérôme BERNARD, M. François FAURE (suppléant de M. Philippe BÉCHERAS), M. Gérard GRIFFE, M. Christophe MONTBLANC, Mme Danielle RAMERINI, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, M. Gérard ROBERTON, M. Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëticia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Max TOURVIELHE donne pouvoir à M. Francis BARRY.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Victoria BRIELLE et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 17

- o Pour : 17
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN.

RETRAIT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°6 DE L'EXERCICE 2023 DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu, le Code général des collectivités territoriales ;

Vu, le plan comptable M57 ;

Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu, la délibération N°DCS2023_35 du 15 décembre 2023 votant le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte Numérian ;

Vu, les délibérations DCS2024_01 et DCS2024_01BIS du 26 janvier 2024 ;

Vu, la délibération N°DCS2024_20 du 29 mai 2024 votant le Budget Supplémentaire 2024 du Syndicat Mixte Numérian ;

Vu, que le Conseil Syndical initialement convoqué le 24/09/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

Lors du Conseil Syndical du 26 janvier 2024, les délibérations n° DCS2024_01 et DCS2024_01BIS relatives à la décision de modification n°6, ont été votés et soumises au contrôle de légalité.

Ces deux délibérations ont dû être annulées en raison d'une erreur sur les montants des virements prévus.

Il est donc proposé, conformément à la procédure demandant à ce qu'une annulation soit effectuée en parallèle du retrait d'un acte, de valider l'annulation de ces deux délibérations.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve le retrait des décisions modificatives n° DCS2024_01 et DCS2024_01BIS relatives à la décision modificative n°6 du Syndicat Mixte Numérian ;**
- **Autorise le Président et le Directeur Général des Services à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 septembre 2024,

Le Président,



Jérôme BERNARD